

soumises. La révolution força les tuteurs du roi de faire venir à grands frais des troupes de Grèce. Le trésor se trouva bientôt à sec. Au double étalon de cuivre et d'argent qu'avait établi Philopator, on fut donc obligé de substituer l'étalon unique de cuivre et de monopoliser en quelque sorte l'argent dans les caisses de l'état qui le versaient ensuite à l'étranger. Ce fut sans doute à ce moment qu'à Memphis le gouvernement déclara que toutes les monnaies appelées dans les contrats drachmes en grec, ou argenteus et sékels en égyptien, seraient réputées en cuivre. C'est ainsi que dans nos papyrus démotiques Memphites de cette époque l'argenteus n'est plus que l'argenteus de cuivre, le sékel que le sékel de cuivre.

3° A Thèbes, pendant la domination des rois révoltés, on en était resté au régime monétaire du double étalon, établi sous Philopator. Mais quand Épiphanes s'empara de la Thébaine, ses monnaies le suivirent naturellement dans ce pays. Seulement pour qu'il n'y eût pas d'ambiguïté — puisque les Thébains connaissaient surtout les monnaies d'argent — on dut expliquer qu'il s'agissait d'argenteus à l'équivalence de 24 pour $\frac{2}{10}$. Cette ancienne formule ne désigna donc plus un change, mais une monnaie, et nous la retrouvons également avec cette valeur en l'an 11 de Philométor. Notons seulement qu'à cette époque — tout au moins — l'argenteus sans mention désignait encore à Thèbes — dans l'usage ordinaire — l'argenteus d'argent et non l'argenteus de cuivre, comme à Memphis. Il ne serait pas impossible que la loi d'Épiphanes eût semblé trop sévère et qu'après la conquête et l'appaisement général on eût permis aux Thébains de garder en égyptien les appellations simples pour les monnaies basées sur l'ancien étalon d'argent, à la condition de les distinguer d'une façon suffisamment claire des monnaies dépendant du nouvel étalon officiel de cuivre. On compte de la sorte à la fois à Thèbes par l'ancien argenteus thébain (d'argent) et par le nouvel argenteus memphite de cuivre. La seule question douteuse est une question de date. Quand cette tolérance fut-elle accordée à Thèbes? Est-ce sous Épiphanes ou Philométor?

TROISIÈME PÉRIODE.

Nous désignerons sous ce nom la période qui commence au second règne d'Evergète II. Le diacréisme est alors poussé aussi loin que possible. Il n'y a plus d'argenteus ou de sékels sans mention explicative et toutes les monnaies se classent en démotique sous l'une de ces trois rubriques :

1° ou bien en qualité d'argenteus fondus du temple de Ptah, avec le calcul de $\frac{5}{6}$, $\frac{1}{10}$, $\frac{1}{30}$, $\frac{1}{60}$, $\frac{1}{60}$. Il n'y a pas alors de doute qu'il s'agisse du vieil argenteus d'argent, puisque l'on a la formule même qui sert depuis Darius et dont on a continué l'usage sous Artaxercès, Philippe, Evergète I^{er}, etc., etc., pour ne parler que des textes possédés par nous;

2° ou bien en qualité d'argenteus et de sékel « en pièces d'argent gravé ». C'est la formule qui sert désormais (depuis Evergète II) pour toutes les pièces d'argent frappées;

Rhodiens trois cents talents d'argent et mille talents de cuivre. Le même historien (liv. XXIII, 9, 3) dit qu'Épiphanes envoya aux Achéens 200 talents de cuivre νομισματος επισημου χαλκου. L'unique étalon de cuivre se substituait ainsi, même pour les dépenses faites à l'étranger, au double étalon. Il est vrai qu'il s'agit d'un don. Épiphanes, pour avoir, en Grèce, les troupes qu'il employa contre les révoltés d'Égypte, dût sans doute le payer en argent. Ajoutons qu'avant Philopator les historiens, comme les papyrus, nous montrent en Égypte l'étalon d'argent.